

# les familles d'aujourd'hui

*Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,  
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

## LA FECONDITE ET LA NUPTIALITE EN BELGIQUE : UN SURVOL D'UNE TRENTAINE D'ANNEES \*

-----

Christine WATTELAR  
(Université catholique de Louvain, Belgique)

La population de la Belgique, comme celle de plusieurs pays industrialisés, a atteint le seuil de la croissance nulle : le nombre annuel des naissances dépasse à peine celui des décès, et est même devenu légèrement inférieur pour la population belge (en 1981, on comptait 108.140 naissances de nationalité belge contre 108.679 décès). La population étrangère résidant en Belgique contribue en effet à soutenir la natalité de notre pays à raison de 16 % du chiffre actuel des naissances.

Depuis 1973, la fécondité n'assure plus le remplacement des générations. Le nombre moyen d'enfants par femme est tombé de 2,1 enfants à 1,6 en 1982. Tout en n'étant pas aussi déficitaire que la situation de nos voisins allemands, dont la descendance se maintient à 1,4 enfants par femme depuis déjà un certain nombre d'années, la situation démographique de notre pays est devenue préoccupante.

Nous allons voir que cette évolution est en fait la conséquence de plusieurs tendances, certaines à long terme, voire même séculaires, d'autres plus conjoncturelles et plus récentes.

### I - EVOLUTION DE L'INDICE CONJONCTUREL DE FECONDITE DEPUIS 1950

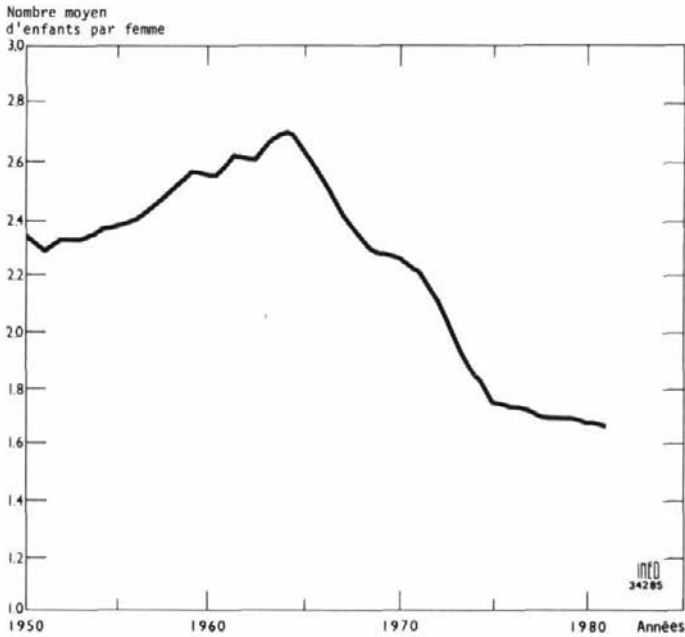
Le graphique 1 témoigne d'un large mouvement ondulatoire de la fécondité annuelle depuis une trentaine d'années. Une fois récupérées les naissances de l'immédiat après-guerre (baby boom), la fécondité des années 1950 et de la première moitié des années 1960 continue à progresser régulièrement jusqu'en 1964. L'année 1965 marque le début de la baisse de la descendance moyenne annuelle, baisse qui s'accélérera dans notre pays, comme dans beaucoup d'autres, entre 1967 et 1975. La fin de la décennie 70 et le début des années 1980 semblent marquer une hésitation au prolongement de la baisse antérieure. Il est cependant trop tôt pour augurer d'une reprise, bien que nous verrons plus loin certains signes de récupération.

Derrière ces chiffres se cachent en réalité plusieurs évolutions en sens divers, dont la résultante a joué dans le sens d'une reprise importante de la natalité jusqu'en 1965 et a provoqué, par contre, une accélération de la chute brutale observée au seuil des années 1970. Ces facteurs sont, du point de vue démographique tout au moins, les modifications des comportements en matière de nuptialité d'une part et le contrôle de plus en plus efficace de la fécondité d'autre part.

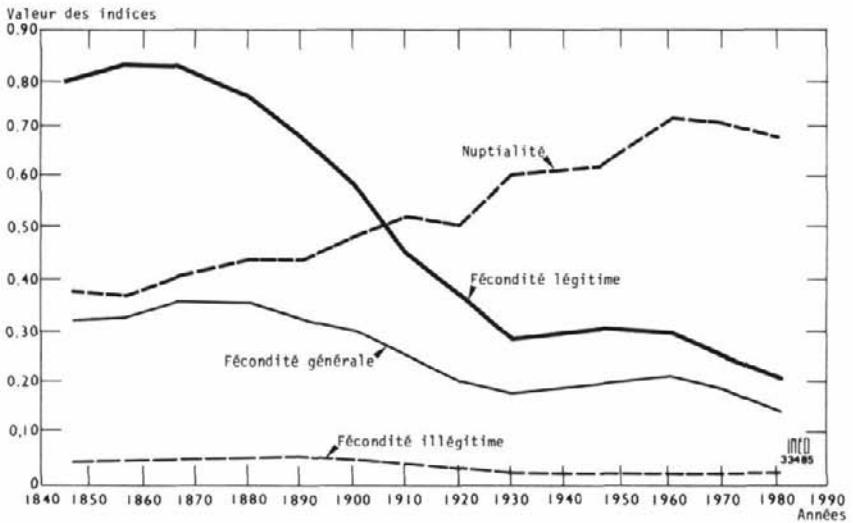
Examinons ces points plus en détail.

---

(\*) Article rédigé à l'intention de la Fondation Roi Baudoin Agora Démographie. Bruxelles 1983-1984.



Graphique 1 - Evolution du nombre moyen d'enfants par femme en Belgique, depuis 1950



Source : G. MASUY, A.B.C. de la Démographie

Graphique 2 - Evolution schématique de la nuptialité et de la fécondité (générale, légitime et illégitime)

## II - LES COMPOSANTS DE LA FECONDITE GENERALE : BREVE ANALYSE RETROSPECTIVE

L'indice conjoncturel de fécondité recouvre à la fois la fécondité au sein du mariage et la fécondité illégitime. Il est ainsi directement influencé par le niveau de la nuptialité du moment et par toute modification de celle-ci au cours du temps (1).

Le graphique 2 reproduit l'évolution des divers composants de la fécondité générale en Belgique depuis 1846, date du premier recensement belge. Chaque élément de ce graphique a été mesuré, aux diverses dates de recensement, par rapport à un standard propre à chaque facteur et maintenu constant pour la totalité de la période (2). Les niveaux respectifs de chaque courbe n'ont en soi qu'une valeur indicative par rapport à une situation de référence où la fécondité serait quasi-naturelle (sans limitation) et la nuptialité absolument totale dès l'âge nubile. L'élément intéressant à étudier ici est le comportement parallèle ou au contraire divergeant de ces courbes au cours du temps, quel que soit leur niveau.

On voit ainsi assez aisément que le mouvement ondulatoire de la fécondité générale (ou nombre moyen d'enfants) présente une amplitude nettement moins large que celle de ses propres constituants, et cela sur plus de cent ans d'observation. On voit même que la nuptialité et la fécondité légitime ont progressé de façon opposée, ou plutôt compensatoire, l'une par rapport à l'autre.

En deux tiers de siècle en effet (en gros entre les recensements de 1866 et de 1930), la nuptialité s'est intensifiée régulièrement pendant que, simultanément, la fécondité des couples se réduisait à un rythme rapide. Ainsi, alors que l'on comptait une moyenne de dix naissances vivantes par femme mariée dans l'ancien régime, soit une fécondité légitime assez proche de la fécondité naturelle, on n'observait plus au début de ce siècle qu'une descendance moyenne par couple de l'ordre de sept enfants.

A l'inverse, les célibataires deviennent nettement moins nombreux que dans le passé. Alors que dans l'ancien régime il n'était pas rare de dénombrer parmi les femmes âgées de cinquante ans, une proportion de célibataires proche de 25 %, soit une femme sur quatre, ce rapport s'est réduit à la fraction de une femme sur cinq (20 %) à la fin du 19ème siècle. De nos jours (en 1981), cette proportion de célibataires dites "définitives" se trouve ramenée à une fraction encore quatre fois plus petite (près de 5 % seulement).

Jusqu'aux années récentes, le principal facteur de changement dans la nuptialité a été l'abaissement séculaire de l'âge au premier mariage. Ce dernier est en effet passé de trente ans en moyenne pour les hommes et de vingt-cinq pour les femmes au 19ème siècle, à un âge nettement plus précoce

(1) Le taux de fécondité générale par âge peut en effet s'écrire comme suit :

$$FG(x) = ((FL(x) \cdot FM(x)) + (\overline{FL}(x) \cdot \overline{FM}(x))) \text{ où:}$$

FG représente la fécondité générale d'âge x ;

FL et  $\overline{FL}$  représentent les fécondités légitime et illégitime, et enfin FM et  $\overline{FM}$ , les proportions de femmes mariées ou non, toujours à l'âge x.

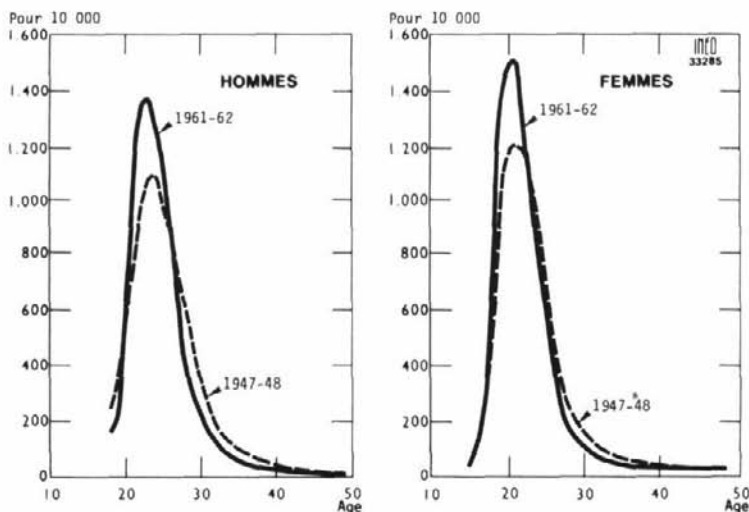
(2) La méthode de standardisation utilisée ici est celle de A. COALE (cf. notamment G. MASUY-STROOBANT "ABC de la démographie belge". Société Belge de Démographie. Bruxelles. 1974.

de vingt-quatre ans pour les jeunes gens et de vingt-deux ans pour les jeunes filles vers 1975. Ce n'est donc que tout récemment, à la fin de la dernière décennie que l'on assiste à une légère remontée de l'âge au premier mariage (24,2 ans pour les hommes et 22,4 ans pour les femmes).

Nous étudierons plus en détail l'évolution récente de ces phénomènes. Soulignons seulement ici que la fécondité légitime a connu une baisse quasi séculaire bien antérieure à la généralisation des moyens contraceptifs modernes. C'est donc grâce à un changement profond des habitudes en matière de nuptialité que la fécondité totale du pays s'est maintenue longtemps à un niveau relativement stable, du moins avant la seconde guerre mondiale. Après 1950, la fécondité légitime a même oscillé à la hausse jusqu'en 1964, toujours accompagnée par l'intensification de la nuptialité. La fin des années 60 marque par contre un changement profond des tendances : baisse simultanée des naissances et des mariages.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'évolution de la fécondité illégitime, qui est aussi reproduite au graphique 2, on peut dire qu'elle reste peu importante en Belgique. L'année 1981 a enregistré 4,5 % de naissances hors mariage pour l'ensemble du Royaume, avec une proportion légèrement plus élevée dans les grandes agglomérations (6 % à Bruxelles-Capitale).

Il faut se rappeler d'ailleurs que les naissances illégitimes ont régulièrement régressé depuis la fin du siècle dernier, en passant d'une proportion de 8 % du total des naissances vers 1900 à 2 % seulement dans les années 1960. La remontée récente de ce pourcentage provient évidemment de la relative régression du nombre annuel des mariages, sans doute compensée par une augmentation des unions consensuelles.



Graphique 3 - Distribution des premiers mariages, selon l'âge et le sexe (1947-48 et 1961-62)

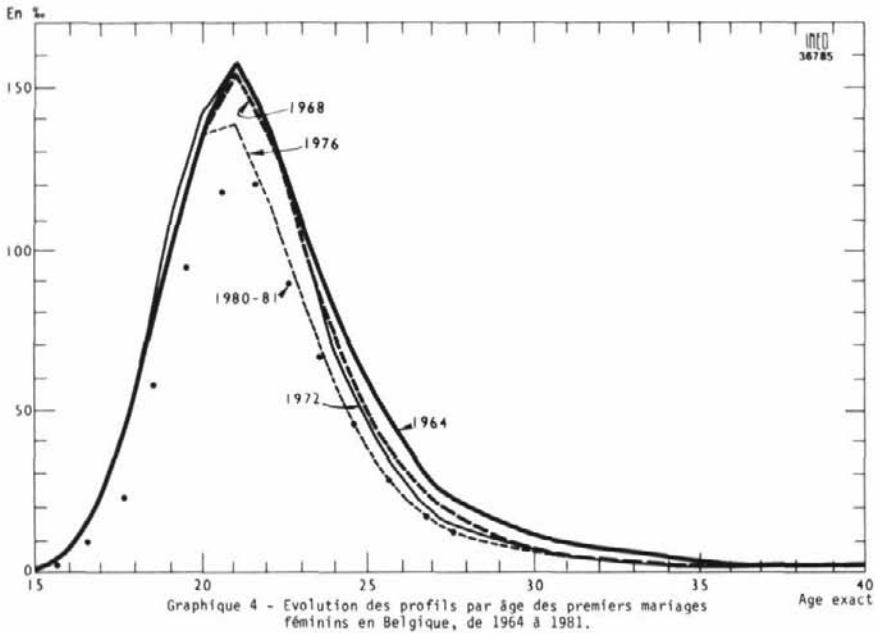
### III - LES PREMIERS MARIAGES DEPUIS 1950

Le graphique 3 superpose les courbes des premiers mariages selon l'âge des époux telles qu'on les observait dans l'immédiat après-guerre (1947-1949) d'une part et au début des années 1960 d'autre part (1960-1961).

L'accentuation marquée de la nuptialité aux âges jeunes est en effet très visible dans les profils de 1960-61 (concentration accrue des premiers mariages autour de vingt-deux ans pour les hommes et de vingt ans pour les femmes).

Le graphique 4, qui illustre des profils par âge plus récents, nous montre par contre le changement qui est en train de s'opérer aujourd'hui en Belgique, comme dans plusieurs autres pays, à savoir une baisse certaine du nombre total des mariages mais surtout une réduction très sensible de la nuptialité aux âges jeunes. Les premiers mariages où l'épouse a moins de vingt-deux ans sont en nette régression depuis le milieu des années 1970. Par contre, les unions plus âgées (de plus de vingt-deux ans au mariage) semblent se stabiliser, alors qu'elles avaient connu un certain recul au début de la même décennie.

Il ne fait pas de doute qu'interviennent ici plusieurs facteurs explicatifs dont par exemple l'allongement de la scolarité, l'expansion du travail féminin et les aléas de la conjoncture mais également la plus grande maîtrise de la contraception chez les jeunes. Les conceptions prénuptiales ne représentent en effet que 2 % de l'ensemble des premières naissances vivantes. Ce pourcentage était nettement plus élevé dans le passé (jusqu'à 25 ou 30 % selon les estimations). On vient de voir également que les naissances illégitimes augmentent relativement peu.

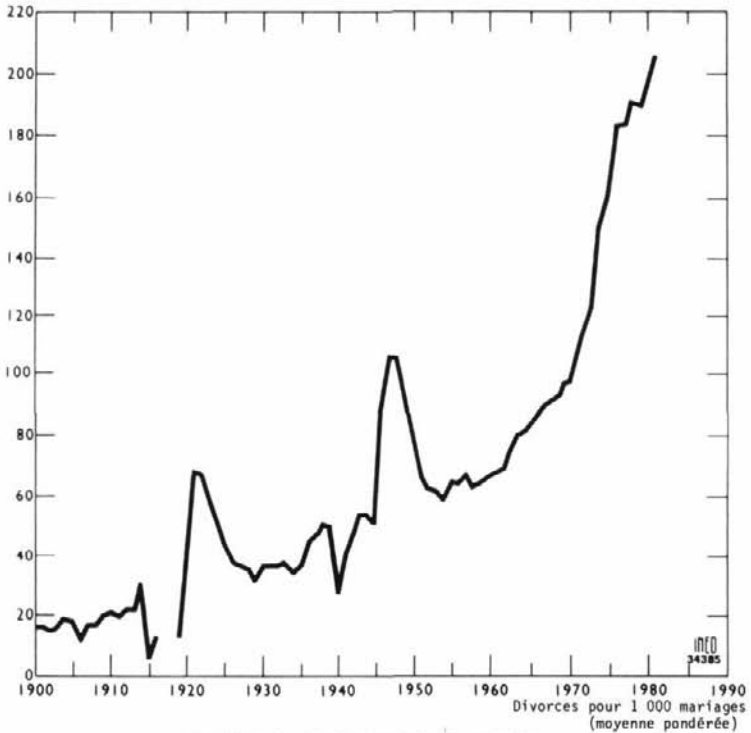


La crise économique actuelle ne peut manquer de provoquer des perturbations importantes tant sur les mariages que sur les naissances. Il faut néanmoins tenir compte d'un changement, peut être plus durable des mentalités et des habitudes face à l'union légale, qui est actuellement l'objet d'un certain discrédit tant chez les célibataires que chez les époux eux-mêmes. La divortialité s'étend en effet comme une traînée de poudre. Nous allons y revenir.

Bien que la Belgique reste encore réservée face au modèle dit "nordique" des unions consensuelles et de la cohabitation juvénile, il est toutefois vraisemblable que ces nouvelles formes d'union tendent à se substituer quelque peu aux unions classiques. Nous disposons cependant de données insuffisantes à ce sujet.

#### IV - LA DIVORTIALITE ET LES REMARIAGES

Le graphique 5 illustre une tendance que l'on peut, elle aussi, qualifier de séculaire. Le taux de divortialité pour 1 000 mariages (3)



Graphique 5 - Evolution de la divortialité en Belgique, depuis 1900

(3) Il s'agit bien des divorces rapportés aux cohortes de mariages directement concernés par ceux-ci.

enregistre, depuis le début du siècle, une tendance à la hausse, particulièrement sensible à compter du milieu des années 1960.

On observe ici encore un changement profond du comportement des couples. Ce ne sont pas seulement les époux âgés qui, se lassant d'une vie commune devenue plus longue, intentent une action en divorce mais davantage les très jeunes mariés. Il n'est pas rare de voir des époux se séparer dès le début de la vie commune. Le cinquième anniversaire de mariage (voire même le troisième) est devenu le seuil critique à passer pour beaucoup alors qu'anciennement les divorces survenaient le plus fréquemment aux abords du huitième ou du onzième anniversaire de mariage selon les époques.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la proportion des remariages n'a pas augmenté au prorata de la divortialité. Ils représentent toujours, comme au début des années 1950, une proportion de 11 % de l'ensemble des unions pour les hommes et 10 % pour les femmes (ceci en partie parce que les premiers mariages ont eux-mêmes régressés). Par contre, le pourcentage des remariages de divorcés dans l'ensemble des remariages s'est nettement accru : 84 % pour les hommes et 88 % pour les femmes contre un peu plus de la moitié de ces proportions en 1950 (47 % pour les hommes et 49 % chez les femmes).

Il est évident que l'allègement progressif de la législation en matière de divorce en facilite l'accès et que, d'autre part, la vie commune de certains époux débute déjà avant le mariage officiel, ce qui en raccourcit la durée légale consignée dans les statistiques. En 1980, les demandes de divorce par consentement mutuel ne représentent encore que 38 % du total des requêtes, contre 20 % en 1960 et un peu plus de 10 % en 1950, ceci dans le cadre actuel de notre législation.

En conséquence, l'intensification des divorces, surtout parmi des couples jeunes ou nouvellement constitués, ne peut manquer d'avoir une répercussion importante sur la fécondité légitime. Ces divorces officiels peuvent évidemment être un substitut visible des anciennes séparations de fait ou de droit. Les demandes de séparation juridique ont en effet légèrement régressé ces dernières années pour ne plus représenter qu'une proportion de deux unions sur mille. Cette proportion n'a d'ailleurs jamais été très élevée (soit un maximum de quatre unions pour mille dans les années 1930).

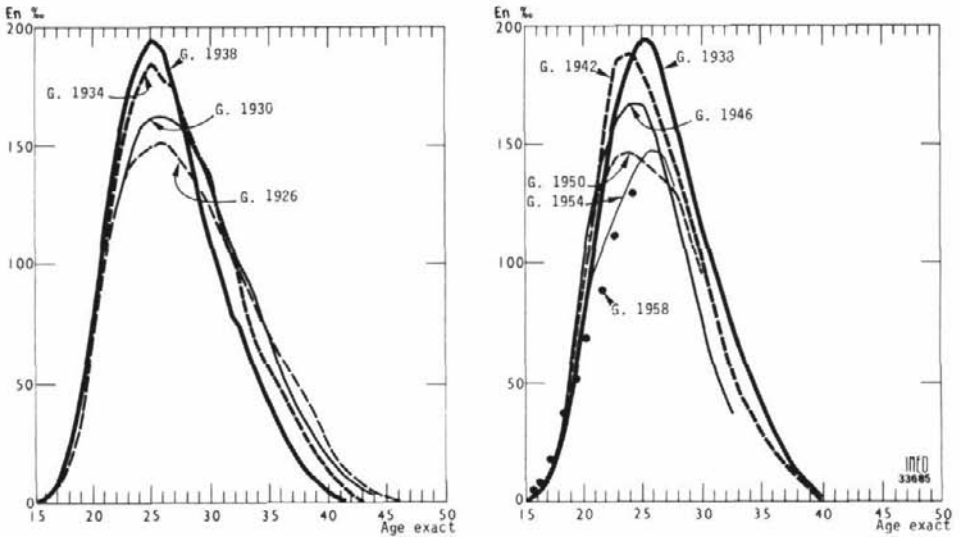
L'évolution future de la nuptialité et celle de la divortialité joueront un rôle non négligeable sur la dynamique familiale en Belgique. Ceci ne veut pas dire que de nouveaux modèles familiaux, moins officiels, ne prendront pas le relais des comportements traditionnels, comme en Suède par exemple (4). De nos jours, mariage et fécondité sont deux facteurs beaucoup moins liés que par le passé en raison de l'efficacité actuelle des moyens contraceptifs, sans vouloir dire pour autant qu'ils soient devenus indépendants dans le chef des intéressés.

(4) FESTY P : "On the new context of marriage in Western Europe". Population and Development Review, 1980, n° 2, pp.311-315.



## V - LE COMPORTEMENT DIFFERENTIEL DES GENERATIONS FACE A LA FECONDITE

Le graphique 6 se limite à nous présenter le passé de neuf générations féminines dont la vie féconde s'est déroulée essentiellement après-guerre. Ces générations s'échelonnent de quatre en quatre, de la génération 1926 à celle de 1958. La première avait atteint l'âge de vingt-cinq ans en 1951 et la plus jeune, son vingt-troisième anniversaire en 1981. Ces générations successives sont donc bien les témoins (et les acteurs) de la fécondité de notre pays durant les trente dernières années.



Graphique 6 - Evolution des profils par âge de la fécondité de neuf générations belges, tous rangs de naissance combinés

Les deux parties du graphique 6 sont articulées autour de la génération 1938. En suivant avec attention l'évolution chronologique des courbes, on remarque que ces deux volets se présentent en miroir. Les profils de gauche s'emboîtent régulièrement de bas en haut, ceux de droite par contre se succèdent de haut en bas. On retrouve ici le mouvement ondulatoire de la fécondité de l'après-guerre, avec son point culminant en 1964 (la génération 1938 venait de passer son vingt-cinquième anniversaire à cette date).

La superposition systématique des profils par âge des générations 1926 à 1938 (partie gauche) s'est produite aux âges jeunes essentiellement avec, en contrepartie, une baisse régulière des taux de fécondité au delà de trente-trois ans pour les générations 1930 et 1934, et déjà après trente ans pour la génération 1938. Ceci est la marque d'une plus grande concentration des naissances aux âges jeunes, qui va d'ailleurs de pair avec la baisse de l'âge au mariage, dont nous avons parlé plus haut.

Pour ces générations 1926 à 1938, les enfants viennent de plus en plus tôt dans la vie féconde des femmes et sont davantage rapprochés, les intervalles moyens entre les naissances s'étant alors raccourcis. Ce double

phénomène est à la base de l'augmentation de la fécondité observée entre 1950 et 1964. Ceci malgré le fait que la descendance finale de ces cohortes n'est pas très élevée au total (2,2 enfants par femme : les naissances de rang élevé (cinquième naissance et plus) sont déjà plus rares).

La partie droite du graphique illustre par contre la baisse importante des naissances après 1964 et surtout depuis 1967, période à laquelle la contraception chimique se généralise. La limitation de la fécondité est visible à tous les âges dans les générations postérieures à celle de 1938 sur notre image. Il faut néanmoins souligner que, jusqu'à la génération 1950, la tendance à procréer jeune se prolonge : la fécondité se concentre autour de 22,5 ans au lieu de vingt-cinq ans dans les générations plus anciennes.

La génération 1950 semble marquer un tournant à ce point de vue. Cette cohorte, qui avait atteint l'âge modal de vingt-trois ans en 1973, et qui avait visiblement limité sa descendance jusqu'à cet âge, semble montrer des signes de récupération après l'âge de vingt-cinq ans. On sait effectivement que ce facteur récent s'est traduit par un allongement des intervalles entre les naissances.

Les générations plus jeunes de 1954 et 1958 commencent leur descendance plus tardivement et paraissent concentrer leur fécondité à nouveau autour de vingt-cinq ans (comme c'était le cas de la génération 1926). Il est trop tôt pour dire si les naissances actuellement retardées pour des raisons sociales ou économiques seront entièrement récupérées dans l'avenir ou si le comportement fondamental de la population belge se situe réellement en deçà du niveau de remplacement des générations.

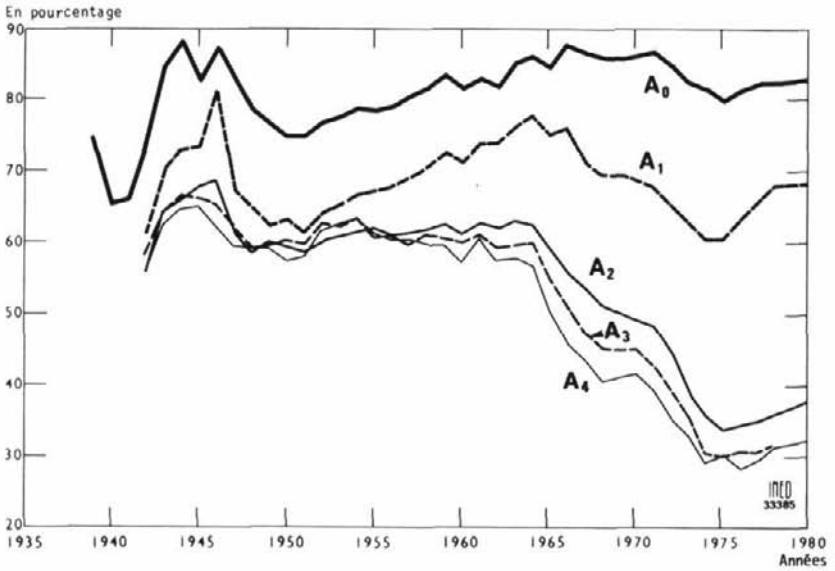
## VI - LA FECONDITE LEGITIME PAR RANG DE NAISSANCE

Si l'on fait abstraction des périodes perturbées de la guerre et des récupérations qui s'ensuivirent, le graphique 7 montre distinctement deux types de cheminement, voire même trois modes de comportement :

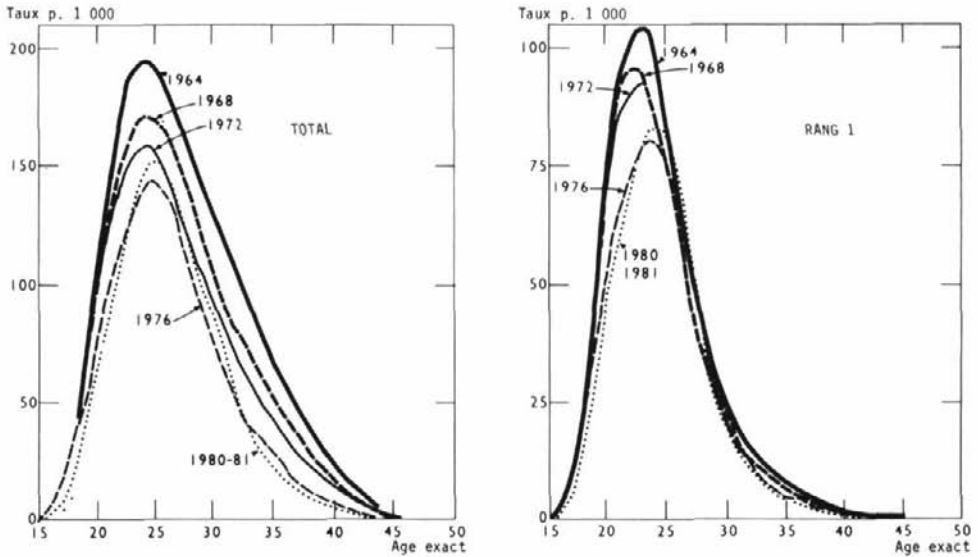
- en premier lieu, une relative constance de la probabilité  $a(0)$  (passage du mariage à une première naissance),
- en deuxième lieu, une oscillation assez ample de la probabilité  $a(1)$  (passage du premier au deuxième enfant),
- enfin, une évolution presque semblable des probabilités  $a(2)$  et suivantes, marquant une nette tendance à la baisse depuis 1965.

Selon ces courbes, on peut dire que le premier enfant  $a(0)$  a toujours été bien accueilli au sein du mariage et que la probabilité que survienne une seconde naissance  $a(1)$  a repris une certaine vigueur depuis 1975 après avoir connu un moment d'hésitation durant les deux années antérieures.

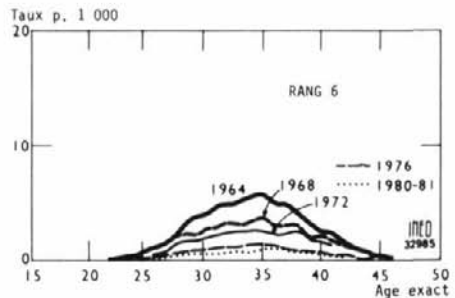
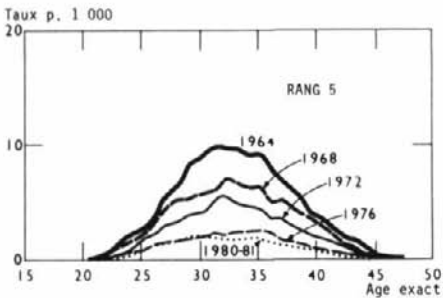
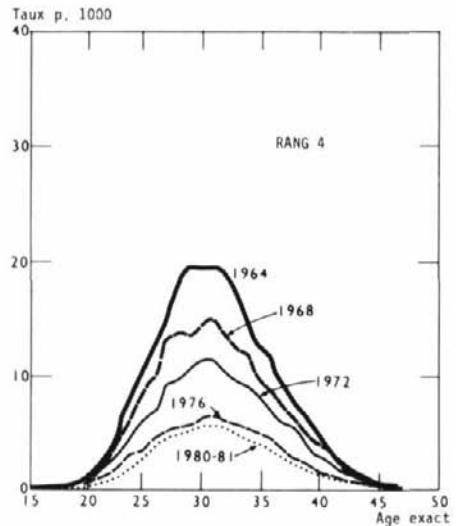
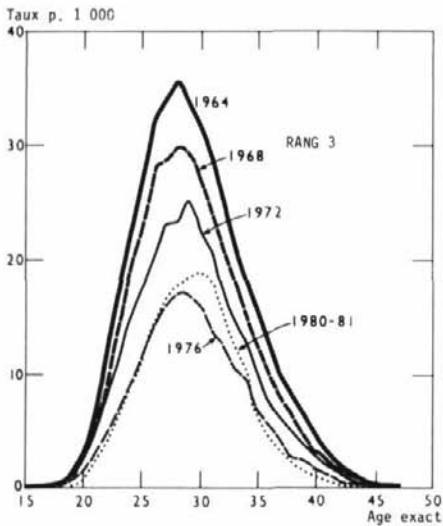
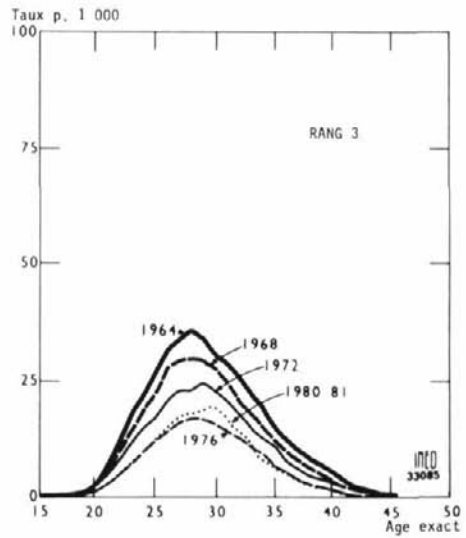
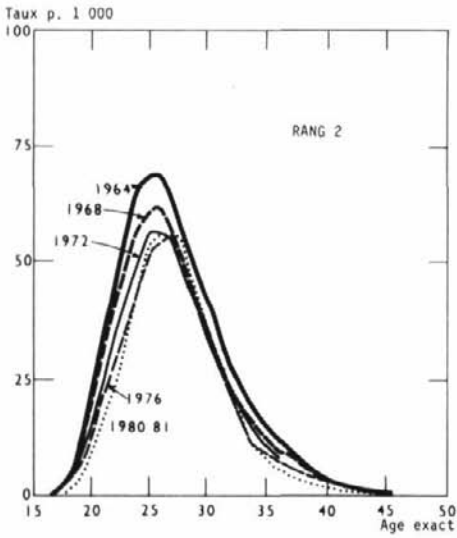
La situation est différente pour les rangs plus élevés. Ce sont eux qui ont, en réalité, été le plus marqués par la baisse de la fécondité postérieure à 1964, ou plus exactement c'est en grande partie la limitation des naissances de rang 3 et plus qui a occasionné cette baisse. Les probabilités  $a(2)$  et suivantes ont en effet diminué de moitié entre 1964 et 1975, en passant d'une moyenne de près de 60 % au milieu des années 60 à seulement 30 % dix ans plus tard.



Graphique 7 - Probabilité d'agrandissement des familles A, en Belgique, depuis 1964



Graphique 8 - Evolution des taux de fécondité générale par âge en Belgique, depuis 1964  
Fécondité totale et par rang



Si les probabilités des naissances de rang 3 et plus montrent des signes de récupération depuis quelques années, il ne faut toutefois pas oublier que sont comptabilisées dans nos registres d'état-civil un certain nombre de naissances de mères étrangères dont la descendance moyenne peut être plus nombreuse que celle des belges (ce qui influence les probabilités de rangs élevés). En 1981 par exemple, le nombre moyen d'enfants mis au monde, en Belgique, par des mères de nationalité non européenne au sens étroit du terme (c'est-à-dire n'appartenant pas au Marché Commun) a été évalué à quatre enfants en moyenne (contre 1,85 enfants pour les ressortissantes de la C.E.E. et 1,6 pour les belges).

## VII - LA FECONDITE GENERALE PAR RANG DE NAISSANCE ET PAR AGE DE 1964 A 1981

Comme nous l'avons déjà rappelé à plusieurs reprises, la fécondité générale est directement influencée par les perturbations qui frappent la nuptialité. C'est ainsi que le graphique 8 nous montre une image plus contrastée que le graphique précédent en ce qui concerne les premiers rangs de naissance. En outre, nous avons ici sous les yeux des profils par âge qui sont construits à partir des données conjoncturelles de fécondité observées annuellement et qui ne constituent donc pas de véritables cohortes. Cette procédure en accentue encore les contrastes.

On voit ainsi nettement que les naissances de rang 4 et plus se font de plus en plus rares et ne montrent pas de signes de reprise. Par contre, les trois premiers rangs semblent se relever en 1980-81, à des âges cependant nettement plus reculés en moyenne qu'à la fin de la décennie 60. En 1964, les taux de fécondité par âge s'étaient concentrés autour de 22,5 ans pour les premières naissances, autour de vingt-cinq ans pour les deuxièmes et de 27,5 pour les troisièmes. En 1980-81, ces âges de plus haute fréquence ont vieilli de 2 à 2,5 ans selon le rang. Cette situation, déjà visible en 1976, paraît se consolider. Elle traduit à nouveau le délai que se donnent actuellement les jeunes femmes pour débiter leur rôle de mère.

## VIII - CONCLUSION

Une analyse quelque peu rétrospective de la fécondité et de la nuptialité en Belgique permet de déceler des évolutions assez contrastées, dont la résultante a agi en sens divers selon les périodes. Sous l'effet d'une tendance que l'on peut qualifier de séculaire ou quasi-séculaire, la fécondité légitime a suivi un mouvement de baisse à long terme depuis le milieu du siècle passé, soit bien avant la diffusion des moyens contraceptifs modernes.

A l'inverse, l'intensification continue de la nuptialité depuis l'ancien régime (régression du célibat et baisse de l'âge moyen au premier mariage) a permis à la fécondité générale de se maintenir largement au-dessus du niveau de remplacement des générations. Les années de l'immédiat après-guerre ont même connu une recrudescence de la fécondité, tant légitime que générale. Les couples constituaient leur descendance de plus en plus jeunes et espaçaient moins les naissances.

Après 1965, on a assisté par contre, en raison notamment de l'efficacité plus grande de la contraception moderne, à une baisse rapide des

naissances, principalement des rangs 3 et plus. La nuptialité était en même temps menacée par l'augmentation drastique des divorces survenant de plus en plus tôt dans la vie conjugale (après cinq ou même trois ans de mariage). En 1981, un couple sur cinq se trouve désuni. Simultanément, l'âge moyen au premier mariage tend légèrement à remonter et la venue des enfants est également retardée. L'intervalle entre les naissances s'allonge.

La situation économique et sociale des années 1970 et celle que nous vivons encore aujourd'hui ne sont évidemment pas étrangères à ces évolutions. On ne peut manquer d'évoquer l'allongement de la scolarité, l'expansion du travail féminin, le chômage des jeunes, etc... Depuis 1975 toutefois, des signes de récupération de la dépression antérieure semblent se manifester pour les trois premiers rangs de naissance surtout. Le nombre moyen d'enfants reste cependant nettement inférieur au niveau de remplacement (1,6 enfants en 1982), qui n'est ainsi assuré qu'à 78 %.

La Belgique comme beaucoup d'autres états industrialisés, est actuellement dans l'expectative. Les points cruciaux restent d'une part, l'évolution future de la nuptialité (divortialité et substitution éventuelle de nouvelles formes d'union, fécondes ou non) et d'autre part, l'accueil qui sera réservé à l'enfant et surtout à la famille dont on peut être certain qu'elle sera de taille réduite. La venue de la deuxième et surtout de la troisième naissance doit être particulièrement encouragée.